

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 septembre 2021  
N° CP-2021-8-8-12

### **8<sup>ème</sup> Commission**

Commission Efficacité et sobriété financière

### **Service instructeur**

Service expertise et qualité comptable

### **Service consulté**

## **PROPOSITION DE RETOUR D'AFFECTATION ET DE CESSIIONS DE BIENS**

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente de décider du retour d'affectation d'un équipement hydraulique affecté sur le budget du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans vers le budget principal et de décider de sa mise en vente en même temps que celle d'un autre équipement et du bien principal.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la gestion de la flotte des véhicules et équipements divers du Bas-Rhin a été assurée par le budget annexe du Parc des Véhicules et des Bacs Rhénans. Si le transfert de gestion a été effectif, il n'a pas impliqué un transfert de propriété des véhicules, déjà propriété des autres budgets du Bas-Rhin.

Les véhicules et équipements acquis avant 2010 par le Bas-Rhin sont donc restés propriété du budget acquéreur puis placés en affectation au profit du Parc des Véhicules.

Dans le cadre d'une sortie de véhicule ou d'équipement, il convient de réaliser une désaffectation du bien affecté initialement au Parc des Véhicules.

Par délibération CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021, la Commission permanente a reçu délégation pour prendre les décisions relatives à l'affectation et à la désaffectation de biens mobiliers et immobiliers, propriété de la CeA, et utilisés par ses services publics.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente de décider du retour d'affectation de l'équipement hydraulique sur Kerax 260 référencé sous le numéro G066HYD du budget annexe du Parc des Véhicules et des Bacs Rhénans vers le budget principal. Ses caractéristiques figurent dans le tableau annexé au présent rapport.

Le rapport propose également à la Commission permanente de décider de la mise en vente des équipements suivants :

- équipement hydraulique sur Kerax 260 référencé sous le numéro G066HYD, comportant le numéro d'inventaire AUT00000000000000003511,
- équipement hydraulique sur Kerax 260 référencé sous le numéro HYD066.

Ces équipements seraient mis en vente en même temps que le bien principal G066 qui constitue un véhicule Kerax 420. La vente du véhicule G066 a été décidée par la délibération de la Commission permanente du Bas-Rhin du 22 juin 2020 (CP/2020/114). Sa revente, accompagnée des deux équipements listés ci-dessus, sera réalisée par le biais du site de vente aux enchères publiques Agorastore, conformément à la délibération du 22 juin 2020 précitée.

Les détails de ces biens figurent dans le tableau annexé à la délibération.

En conclusion, je vous propose de décider du retour d'affectation du bien figurant en annexe, du budget du Parc des Véhicules et des Bacs Rhénans vers le budget principal et d'approuver le principe de l'aliénation par le site de vente aux enchères publiques Agorastore des biens figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY